



Ville de Lévis

RAPPORT SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE LÉVIS
PRÉSENTÉ PAR LE
MAIRE
MONSIEUR GILLES
LEHOULLIER

18 novembre 2013

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Ville de Lévis est présentée conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant l'adoption du budget par le conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédent celui de l'année en cours, l'exercice de l'année en cours et celui relatif à l'année à venir.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous entretiendrai des éléments suivants :

- les états financiers 2012, le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général;
- les indications préliminaires sur les états financiers 2013;
- le programme triennal des immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015;
- les orientations générales du programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;
- les orientations générales du budget 2014.

Conformément à l'article 11 de *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dépose à l'annexe A le détail des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal.

Enfin, toujours en vertu de l'article 474,1 de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose en annexe les deux listes suivantes :

- annexe B : liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis mon dernier rapport sur la situation financière de la Ville;
- annexe C : liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Les états financiers 2012, le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général

Les états financiers 2012

A) Les résultats et les excédents de fonctionnement

Les opérations municipales de l'année 2012 se sont soldées par un excédent de fonctionnement de 10,7 M\$, composé de revenus nets additionnels de 4,8 M\$ et de dépenses nettes moindres de 5,9 M\$. Cet excédent de 10,7 M\$ représente 5,0 % du budget global de 213,8 M\$. Au 31 décembre 2012, l'excédent de fonctionnement non affecté totalisait 15,2 M\$ et l'excédent de fonctionnement affecté s'élevait à 5,8 M\$. De cet excédent de fonctionnement non affecté de 15,2 M\$, un montant de 10,3 M\$ a été utilisé au cours de l'année 2013 laissant ainsi un solde inutilisé à ce jour de 4,9 M\$.

L'utilisation du montant de 10,3 M\$ se détaille comme suit :

▪ Dépenses non récurrentes	4,6 M\$
▪ Augmentation du fonds de roulement pour le porter à 10,2 M\$	2,0 M\$
▪ Création d'une nouvelle réserve financière (Régime de retraite)	2,0 M\$
▪ Renflouement de diverses réserves financières	1,7 M\$

B) L'endettement

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2012 se chiffrait à 308,2 M\$, en hausse de 44,8 M\$ par rapport à la même date l'an passé. On se souviendra que cet endettement se situait à 181,8 M\$ lors de la naissance de la nouvelle Ville au 1^{er} janvier 2002. À cette époque, notre richesse foncière uniformisée (RFU) était de 4,7 milliards de dollars en comparaison à 13,7 milliards de dollars au 31 décembre 2012. Pour cette raison, nous surveillons davantage l'évolution du ratio d'endettement sur la richesse foncière uniformisée. Il représente l'un des principaux indicateurs financiers sur lequel toute l'attention est portée. Nous souhaitons le maintenir sous la moyenne des 10 grandes villes du Québec. Au cours des dernières années, ce ratio a évolué de la façon suivante :

- au 31 décembre 2006 : notre ratio : 2,56 %, moyenne des 9 grandes villes : 3,09 %¹;
- au 31 décembre 2007 : notre ratio : 2,39 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,96 %¹;
- au 31 décembre 2008 : notre ratio : 2,26 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,89 %¹;
- au 31 décembre 2009 : notre ratio : 2,17 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,85 %¹;
- au 31 décembre 2010 : notre ratio : 2,13 %, moyenne des 10 grandes villes : 2,90 %¹;
(arrivée de Terrebonne dans le groupe des grandes villes)
- au 31 décembre 2011 : notre ratio : 2,11 %, moyenne des 10 grandes villes : 2,66 %¹.
- au 31 décembre 2012 : notre ratio : 2,26 %, moyenne des 10 grandes villes : 2,50 %¹;

¹ Données provenant du profil financier produit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

La dernière édition du profil financier du MAMROT, publiée le 22 octobre 2013, fait état des données vérifiées au 31 décembre 2012. Bien que notre ratio d'endettement de 2,26 % nous place au troisième rang des 10 grandes villes de plus de 100 000 habitants à cette date et en deçà de la moyenne de ces mêmes grandes villes, nous sommes conscients que nous devons continuer d'investir de façon importante afin d'assurer la pérennité de nos infrastructures municipales.

Enfin, dans le cadre du plan d'action du comité des finances, une politique de gestion de la dette a été adoptée en 2013. Celle-ci stipule, entre autres, que le ratio de l'endettement total net à long terme sur la richesse foncière uniformisée demeure sous la moyenne des 10 grandes villes de plus de 100 000 habitants, que le service de dette à la charge de l'organisme municipal n'excède pas 20 % de ses revenus totaux et que l'endettement total net à long terme par habitant demeure sous la moyenne des mêmes 10 grandes villes du Québec.

Une veille constante s'assurera de l'équilibre entre la charge fiscale et les services offerts dans le présent de même qu'aux générations futures.

Le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général

Depuis le regroupement, le rapport financier de la Ville est attesté par des rapports de deux vérificateurs, soit celui de la firme externe de comptables agréés Lemieux Nolet, s.e.n.c. ainsi que celui du vérificateur général de la Ville. Depuis l'année 2010, le terme de vérificateur externe a été changé par celui d'auditeur indépendant. Nous traiterons donc dorénavant d'états financiers audités au lieu de vérifiés. Enfin, l'appellation du vérificateur général n'a pas été modifiée à ce jour.

Ainsi, les rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été émis sans restriction. Ces rapports stipulent que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Lévis et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les indications préliminaires sur les états financiers 2013

Le rapport semestriel du trésorier sur les revenus et dépenses de la Ville sera déposé ce soir au conseil. Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses comptabilisés au 30 septembre 2013 ainsi que ceux projetés au 31 décembre 2013. L'excédent de fonctionnement anticipé est de 2,7 M\$ sur un budget de 225 M\$, soit 1,2 %. Il est le fruit de revenus nets additionnels de l'ordre de 0,1 M\$ et de dépenses nettes moindres de 2,6 M\$. Parmi les principaux éléments, mentionnons :

Au chapitre des revenus

- des revenus inférieurs de 1,3 M\$ provenant des taxes et paiements tenant lieu de taxes, de l'émission des constats d'infraction et de la compensation pour la collecte sélective;
- des revenus additionnels de 1,2 M\$ provenant des droits sur les mutations immobilières, des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, des intérêts sur revenus de placements et des revenus recouvrables à la Direction des infrastructures.

▪ Au chapitre des dépenses

- Une économie additionnelle liée aux objectifs de récupération de la masse salariale et des mesures d'efficience et d'efficacité de 1,3 M\$;
- une économie sur les opérations de déneigement de 1,2 M\$;
- une économie de 668 000 \$ sur nos frais de financement;

- une économie de 157 000 \$ dans les opérations de collecte des matières résiduelles;
- un dépassement de 286 000 \$ relatif aux fortes pluies du 31 mai 2013;
- un dépassement de 211 000 \$ pour la nouvelle entente pour le traitement des matières recyclables;
- un dépassement de 198 000 \$ lié aux bris d'aqueduc et d'égout.

Le programme triennal des immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015

Le PTI pour les années 2013, 2014 et 2015 prévoit des investissements de 490 M\$, dont 341 M\$ ou 70 % financés par des emprunts à long terme. Afin d'atteindre l'équilibre du financement, le solde de 149 M\$ est composé de projets financés notamment par des subventions gouvernementales, par le fonds de roulement, par des contributions de promoteurs, par la réserve financière pour le développement du territoire ainsi que par le fonds réservé pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

En 2013, des projets étaient prévus pour un montant brut de 132 M\$. Le PTI établit une liste de possibilités dont la réalisation concrète dépend en partie de facteurs extérieurs à la Ville, comme l'évolution des programmes d'aide aux infrastructures des gouvernements supérieurs. De ce fait, les immobilisations réalisées à ce jour s'élèvent à environ 44 M\$ répartis sur quelque 160 projets et l'année 2013 devrait se terminer par des investissements bruts estimés à 85 M\$ dont près de 60 M\$ d'emprunts nets. Le solde étant absorbé par les subventions gouvernementales, le fonds de roulement ainsi que d'autres sources de financement ne requérant pas d'emprunt à long terme.

Parmi les plus importants, j'aimerais signaler les projets en cours de réalisation pour 2013:

- Réfection et prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout et voirie 14,5 M\$;
- Usine de traitement d'eau potable de Desjardins 11,7 M\$;
- Réaménagement des espaces d'entreposage au 1240 chemin Filteau 8,0 M\$;

- Aménagement des liens routiers dans le secteur de l'Échangeur 314 5,2 M\$;
- Réfection du pavage, des bordures et des trottoirs, ainsi que
la construction de nouveaux trottoirs 5,0 M\$;
- Réaménagement du secteur de la Traverse 4,9 M\$;
- Infrastructures de l'Innoparc 4,5 M\$;
- Construction de la caserne de Breakeyville 4,4 M\$;
- Accès Logis Québec et Logement abordable Québec – Ajout de
183 unités de logements sociaux (phase II) 1,8 M\$.

L'élan dynamique dont Lévis profite devrait être soutenu davantage par les différents programmes de subventions gouvernementales.

Les orientations générales du programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016

Nous déposerons au cours des prochaines semaines un PTI composé de projets priorisés dans la continuité de la réfection et de la mise aux normes des équipements et des infrastructures. Tout en améliorant l'ensemble des réseaux municipaux, ces investissements généreront des gains d'efficacité de même qu'un impact favorable sur la sécurité des personnes et des biens. Des projets totalisant 483 M\$ figurent au PTI préliminaire, soit des investissements de 105 M\$ pour 2014, 217 M\$ pour 2015 et 161 M\$ pour 2016.

Voici quelques-uns des projets d'investissement qui marqueront l'année 2014 :

- L'amélioration du réseau routier municipal;
- L'amélioration des liens cyclables entre les quartiers de la ville;
- L'accélération du programme de réfection des rues et des trottoirs;
- La relocalisation de l'école de danse *Élédanse*;
- L'aréna des deux glaces à Saint-Romuald;
- La poursuite du partenariat avec la SHQ pour le développement de logements abordables.

Par ailleurs, les projets suivants figurent toujours en tête des priorités et seront réalisés au cours des quatre prochaines années :

	Projet évalué à
▪ Complexe aquatique multifonctionnel	32 M\$
▪ Lien routier et saut-de-mouton de Saint-Rédempteur	22 M\$
▪ Parc régional de la Rivière Etchemin, phase 1	2,1 M\$

Les orientations générales du budget 2014

La préparation d'un budget municipal s'étale sur plusieurs mois. Depuis juillet dernier, l'ensemble des directions ont élaboré une proposition budgétaire en tenant compte des orientations suivantes formulées par le comité exécutif, dont notamment :

- n'utiliser l'excédent de fonctionnement non affecté que pour des dépenses non récurrentes, limitant ainsi les variations du fardeau fiscal tributaire de la disponibilité de l'excédent de fonctionnement non affecté.
- indexer seulement les dépenses auxquelles sont rattachées des clauses d'indexation contractuelle;
- limiter le nombre d'effectifs personnes/année (EPA) à 1 218, soit le même nombre que l'an dernier à moins d'obligations légales (ex. : schéma de couverture de risques);
- reconduire l'objectif de récupération liée à des gestes d'efficience et d'efficacité de 250 000 \$;

Au cours des dernières semaines, les directions ont présenté leur proposition budgétaire à la direction générale. Celle-ci proposera un budget au comité des finances, lequel fera une recommandation au comité exécutif. Enfin, le conseil municipal adoptera le budget 2014, au plus tôt dans la semaine du 16 décembre prochain.

Plusieurs dossiers importants retiennent actuellement notre attention, dont notamment :

- l'augmentation du service de la dette (capital et intérêts) en raison de nos investissements majeurs dans les infrastructures pour en assurer la pérennité ;
- le financement des régimes de retraite;
- le soutien au transport collectif;
- le règlement des conventions collectives;
- une vision des orientations à moyen et à long termes de la situation financière de la Ville;
- la collecte des déchets une fois par semaine l'été.

L'étalement du paiement du compte de taxes en 12 versements

Depuis l'année 2011, la Ville de Lévis est la première ville au Québec à offrir à tous ses contribuables la possibilité de payer leur compte de taxes en 12 versements sans frais ni intérêt. Cette attente exprimée par la population s'est vite intégrée au quotidien des gens. C'est déjà 85 % des transactions qui sont effectuées par paiement pré-autorisé ou par Internet.

Conclusion

Dans tous les quartiers de la ville, la population est fière de son appartenance à Lévis. Notre ville connaît le plein emploi. À nous maintenant de miser sur ces atouts et de propulser notre ville vers de nouveaux sommets.

Lévis, huitième ville en importance au Québec, c'est plus de 4 500 places d'affaires, deux grands pôles commerciaux et institutionnels, 15 parcs et zones industrielles dans l'axe de l'autoroute 20, 33% de la population et des emplois de la région Chaudière–Appalaches, une richesse foncière qui est passée de 4,7 milliards de dollars en 2002 à 13,7 milliards de dollars en 2012 et la ville la plus attractive au Québec.

Au premier chef, nous devons assurer le maintien d'une fiscalité compétitive et attractive qui maintiendra Lévis dans le plus haut peloton de tête des 10 plus grandes villes du Québec. Pour maintenir ce positionnement enviable, nous nous devons d'être plus agiles, plus efficaces et plus rapides afin d'adapter nos interventions pour mieux soutenir notre développement économique et la création de la richesse foncière.

La stabilité des finances municipales repose sur une croissance soutenue des revenus et sur une prospérité raisonnable et contrôlée. Nous poursuivrons également l'optimisation de nos processus de gestion afin d'en faire davantage en matière d'efficience et d'efficacité.

Nous entendons déployer une nouvelle synergie avec l'ensemble du personnel de la Ville de Lévis puisque la mise en valeur de nos ressources humaines sera le gage d'une ville évolutive en pleine progression qui agit de façon responsable dans l'intérêt supérieur de la communauté lévisienne.

Nous travaillerons également à assurer une meilleure fluidité de la circulation sur notre territoire, condition essentielle à la poursuite de notre développement économique et durable. Nous agissons à la fois sur le développement de nos grands

axes routiers, incluant l'amélioration des entrées et des sorties de la ville et à la fois sur le développement du transport en commun.

De plus, pour les familles, les personnes seules et les aînés, nous encouragerons concrètement une offre diversifiée et suffisante en matière d'habitation dans chacun de nos arrondissements afin de freiner l'étalement du développement résidentiel, en banlieue, tout autour de notre ville.

La Ville de Lévis est reconnue comme la ville la plus attractive au Québec. Avec le plein emploi, des services de santé de haut niveau, un réseau d'enseignement complet et performant et une qualité de vie exceptionnelle, nous devons poursuivre nos efforts afin d'attirer, de favoriser et de stimuler la création et la croissance d'entreprises, ici, à Lévis.

Pour attirer chez nous de nouvelles familles et offrir une qualité de vie à nos concitoyennes et nos concitoyens, nous devons aussi remettre à niveau nos équipements sportifs, culturels et communautaires.

Enfin, au niveau régional et suprarégional, nous souhaitons le développement d'un leadership d'ouverture permettant de tisser de nouveaux liens de partenariat au sein de la région Chaudière–Appalaches et de la grande région de Québec.

Bref, nous travaillerons à assurer le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens et à offrir une répartition équitable du développement harmonieux de notre ville dans chacun de nos quartiers. Nous nous engageons au quotidien à être à la hauteur des aspirations et des ambitions des Lévisiennes et des Lévisiens.

En misant sur la qualité de vie, nous développerons un sentiment de fierté et d'appartenance à notre ville de solidarité et de coopération.

Je vous remercie de votre attention.

Gilles Lehouillier

Maire de la Ville de Lévis

ANNEXE A

Rémunération et allocation des membres du conseil pour l'année 2013

Sommes payables par la Ville de Lévis :

Conseil

Maire (pour l'ensemble de ses fonctions – Ville et organismes)	137 568 \$
Conseillères et conseillers (15)	30 018 \$
Maire suppléant	5 503 \$

Comité exécutif

Vice-président	55 716 \$
Membres du comité (4)	50 212 \$

Présidents d'arrondissements

Arrondissement de Desjardins	28 202 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	28 202 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	28 202 \$

Allocation de dépenses

50 % de la rémunération jusqu'à un maximum de	15 662 \$
---	-----------

Intégration avec la rémunération reçue de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière et de la Société de transport de Lévis

La rémunération totale et l'allocation de dépenses d'un membre du conseil sont réduites d'un montant égal à la rémunération et à l'allocation de dépenses qu'il ou elle reçoit pour l'exercice d'une fonction au sein de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière ou de la Société de transport de Lévis, sauf dans le cas du membre du conseil qui occupe la fonction de président de la Société de transport de Lévis.

Sommes payables par la Société de transport de Lévis

Conseil d'administration

Président

28 202 \$

ANNEXE B

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis.

ANNEXE C

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Tel que spécifié à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, ces deux listes doivent indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Vous trouverez donc tous ces renseignements aux listes jointes à la présente.